

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique :** Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

La société Groupe Pilote – Le Voyageur exploite au Sud-Est de la commune de la Membrolle sur Longuenée (49) un site de fabrication de camping-car.

Pour faire face à une future augmentation de son activité et dans un souci d'optimisation des flux de production, d'amélioration des conditions de travail de son personnel et de meilleure gestion des risques inhérents à son activité, Groupe Pilote envisage certaines modifications telles que :

• une extension de l'atelier d'assemblage/montage d'une surface de 1071 m² (17.85 * 60) au niveau du bâtiment LV2. Ce projet permettra d'augmenter les capacités de production des activités déjà existantes au sein du bâtiment LV2. De plus, elle permettra l'intégration des activités mises en place sous les barnums en 2020-2021, ces derniers seront démantelés suite à la construction de ces extensions.

• une extension des bureaux et des vestiaires au niveau du bâtiment LV2

Dans la situation actuelle, compte-tenu de l'augmentation de la production en 2020 et 2021, la gestion des flux est difficile et ne permet pas d'avoir des conditions de travail satisfaisantes liés à un manque de place. Afin de répondre à cette augmentation de production, différents barnums ont été installés en périphérie du bâtiment LV2. Cette situation ne permet pas un fonctionnement optimum des différentes lignes de production.

L'activité exercée au sein de ce bâtiment sera l'assemblage et le montage des camping-cars comprenant l'application de mastics. Cette activité est concernée par la rubrique

CPE 2940 – application de colle, peinture, mastics.

Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu d'augmentation de l'utilisation des mastics, uniquement une réorganisation des lignes de production.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

L'atelier de montage aura les dimensions suivantes :

- Surface utile Intérieure de 17.85 m x 60 m soit 1071 m² utile

- Hauteur libre sous plafond 7.5 mètres

Les futurs locaux sociaux auront les dimensions suivantes :

- Surface utile intérieure de 10 m x 25 m soit 250 m² utile

- Hauteur libre sous plafond 5.15 mètres

Les dispositions constructives de cette extension devront être conformes à l'AMPG du 2 mai

2002 concernant les installations soumises à déclaration pour la rubrique 2940, à savoir :

Murs extérieurs

- ossature (ossature verticale et charpente de toiture) stable au feu de degré 1/2 heure

- murs extérieurs et portes pare-flamme de degré 1/2 heure, les portes étant munies d'un

ferme-porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique ;

Parois séparatives

- murs séparatifs intérieurs : EI 60 ;

- portes et fermetures : EI 60 ;

- Sol : béton incombustible - REI 60

- Toiture : couverture sèche constituée exclusivement en matériaux M0 ou couverture constituée

d'un support de couverture en matériaux M0, et d'une isolation et d'une étanchéité en matériaux

classés M2 non gouttants

- Eclairage zénithal : La surface dédiée à l'éclairage zénithal n'excèdera pas 10 % de la surface

géométrique de la couverture.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

--

Fait à

le 13/05/2022

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-2-6PU1BM5TO

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

Groupe PILOTE	
ROUTE DE LA CHEVALLERIE	
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	
49770	LONGUENEE EN ANJOU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LONGUENEE-EN-ANJOU

Section : B
Feuille : 242 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 07/12/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

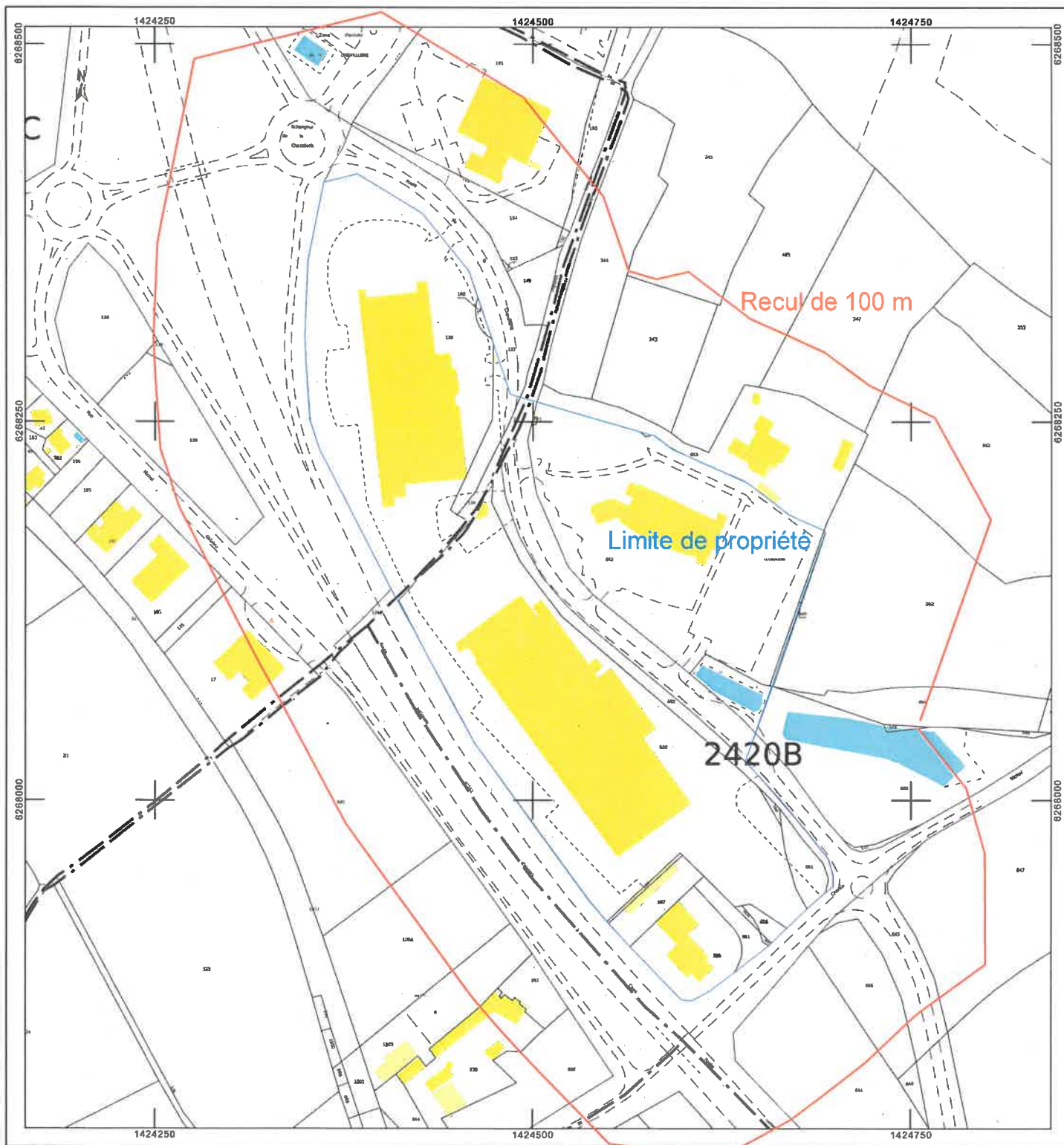
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

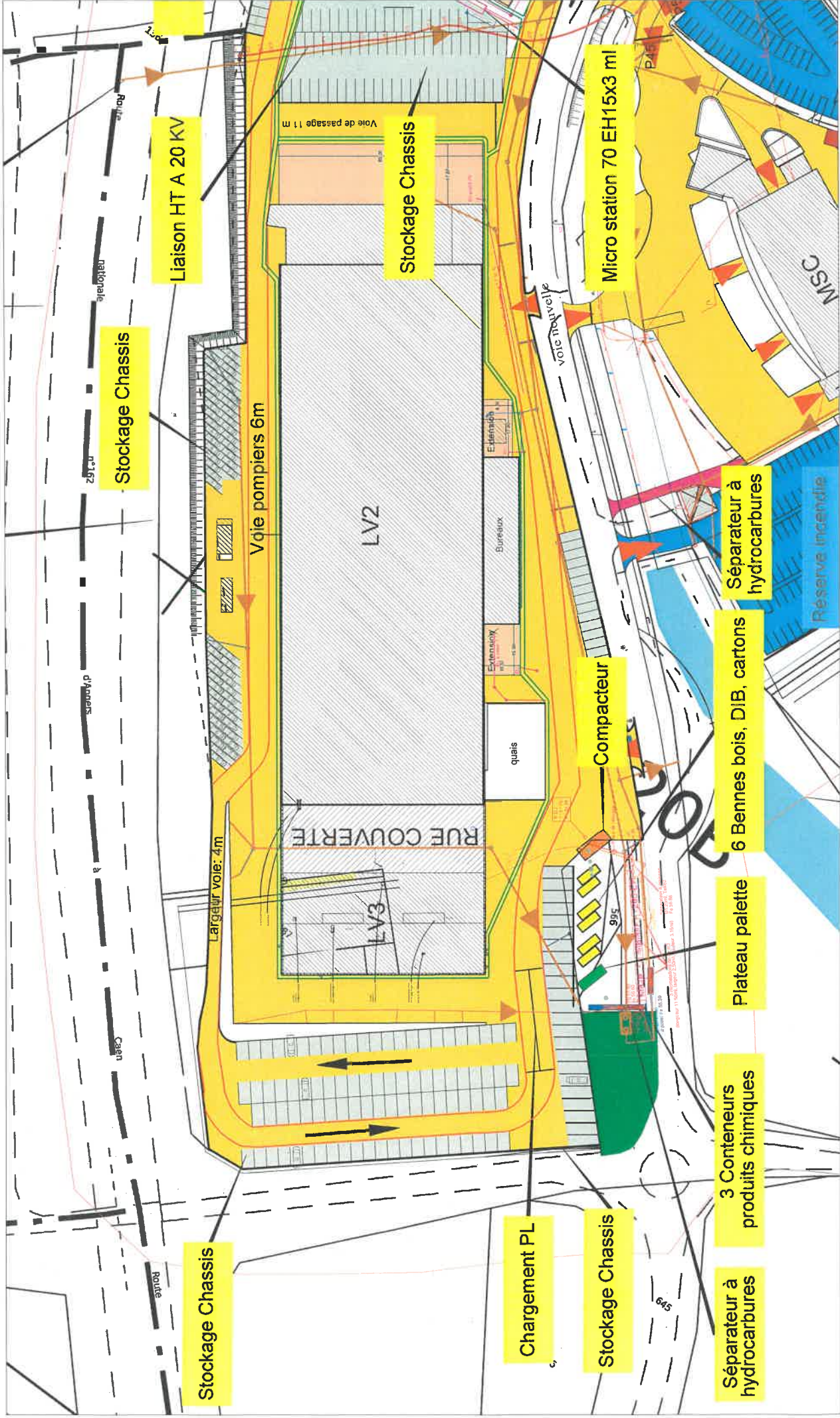
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Angers
15bis rue Dupetit-Thouars 49047
49047 ANGERS cedex 01
tél. 02 41 74 53 40 -fax 02 41 74 53 60
sdif49.angers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





SITE PILOTE / LE VOYAGEUR	
GEOLINTE PILOTE	PJ N3_ Carte 1000 ème LV2/LV3
GP SAS	DATE: 14 Janvier 2022
ZA LA CHEVALLERIE	ECHELLE: 1/1000
49770 LA MEMBROLLE SUR LONGUEUEE	N° PLAN: 1
	Échelle: 1/1000
	49770 LA MEMBROLLE SUR LONGUEUEE
	DAO Bureau d'Études
	Projet en bureau d'études

